

Compte rendu de la réunion de rentrée des responsables d'activité du CLAS de Meudon

Jeudi 9 septembre 2021 (en visioconférence)

Ordre du jour

- Informations générales
- Point sur la situation sanitaire et l'impact sur le fonctionnement du CLAS Meudon
- Prochaines échéances (dont forum)
- Divers

Xavier BONNIN anime la réunion. *Voir le support de sa présentation en annexe.*

1. Informations générales

- Xavier présente le bureau renouvelé, les sources d'information sur le CLAS, les listes de diffusion.

2. Point sur la situation sanitaire

Les activités reprennent petit à petit, sous conditions :

- le passe sanitaire est applicable pour tous dans le cadre des activités CLAS
- les règles définies dans le protocole sanitaire de reprise restent applicables (masques, gel, distanciation, jauges...)
- nouveauté : le masque est recommandé mais non obligatoire pendant la pratique en intérieur.
- les extérieurs vont pouvoir revenir s'ils acceptent et respectent les consignes en vigueur.

Pierre-Yves MARTIN évoque un type de masques permettant la pratique du sport. Il envoie la référence à Alisson et au bureau du CLAS.

Question sur la distanciation physique entre les personnes : 2 mètres de distance physique sont recommandées, mais dans des pièces étroites comme les vestiaires par exemple, une distance d'1 mètre suffit.

Il est recommandé d'appliquer une jauge de 2 personnes dans les vestiaires.

Contrôle du passe sanitaire

Selon le mail de la Présidente de l'Observatoire, le passe sanitaire est applicable pour tous dans le cadre des activités des CLAS.

Le contrôle du passe sanitaire s'effectue par scan du QR code avec l'application TousAntiCovid sur un smartphone.

Il existe trois types de passe sanitaire : schéma vaccinal complet, certificat de rétablissement de moins de 6 mois et test négatif de moins de 72h. Il n'est pas légal de demander ou de connaître le type de passe sanitaire qui est présenté (schéma vaccinal complet, certificat de rétablissement ou test négatif). C'est pour cette raison que le passe sanitaire devra être contrôlé avant chaque séance de l'activité.

[Les modalités mentionnées au début de la page 6 de la présentation ne semblent donc pas applicables].

Chaque responsable d'activité devra contrôler les participants et le professeur (quand il y en a un), et envoyer chaque semaine au président du CLAS les dates et heures des contrôles pour écriture dans le registre dédié. Les responsables devront également se faire contrôler par le président du CLAS.

En pratique, cela semble très compliqué à tenir, voire impossible.

Au cours de la réunion, nous avons tenté de réfléchir à plusieurs solutions possibles, sans vraiment arriver à savoir si elles étaient légales ou non :

- Demander une attestation sur l'honneur à l'inscription précisant que l'adhérent a un schéma vaccinal complet (cela permettrait de réduire le nombre de contrôles réguliers, tout en déchargeant le CESOP en cas de fausse déclaration)
- S'assurer que pour chaque activité il y ait plusieurs personnes habilitées à contrôler le Passe (cela permettrait de décharger les responsables d'activité et le Président du CLAS, qui risquent sinon devoir passer beaucoup de temps à contrôler, y compris le soir et le week-end !)
- Permettre de contrôler le QR code par email, en supprimant l'email une fois le contrôle réalisé (les responsables ne sont pas toujours sur place au moment de l'activité)
- Exempter certaines activités de contrôle, dans la mesure où elles rentreraient dans le cadre légal spécifié dans <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tablosanitaire9aout21.pdf> : "Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire".
Il nous semble que les activités "autonomes" suivantes, c'est-à-dire en libre accès, pourraient être concernées : Encadrement – cartonnage, Jardinage, Jeux de société, Musique, Photo, Ping-Pong, Poterie.
- Demander une attestation sur l'honneur dans laquelle l'adhérent s'engage à pratiquer l'activité en ayant un passe sanitaire valide (cela résoudrait le problème des activités "autonomes" - voir plus haut)
- Si l'Observatoire est d'accord, appliquer les mêmes règles qu'au CAES (pas de contrôle du passe pour les agents travaillant sur site. Contrôle du passe seulement pour les extérieurs, adhérents CESOP ou non).

Ces solutions doivent être examinées rapidement avec la conseillère en prévention (Alisson) et le juriste de l'Observatoire (Cédric) pour savoir si elles sont légales et faisables.

Action Xavier : envoyer un message à Alisson et Cédric pour examiner ces solutions.

Objectif : avoir un protocole clair et définitif pour le forum le 24 septembre prochain.

Mesures dérogatoires exceptionnelles

Afin de soutenir les activités avec professeur durant cette période difficile, le bureau propose de réduire cette année le quota minimum de participants nécessaire pour obtenir un subventionnement du CLAS : 6 au lieu de 8 personnes habituellement.

Après la réunion, la levée du plafond autorisé de 50% de subventionnement a été évoquée par le bureau du CLAS, afin de réduire le coût de la participation financière des adhérents dans le cas où le nombre de participants serait réduit à 6 ou 7.

Ces mesures sont exceptionnelles et applicables uniquement pour cette année 2021-2022.

Il faudra que le CESOP et les autres CLAS soient tenus au courant de ces modalités

Accès au site de Meudon pour les extérieurs

L'accès au site est de nouveau possible pour les extérieurs (retraités et professeurs).

Il faut donc lancer la campagne de demande d'autorisation d'accès au site.

Agnès FAVE s'en occupe.

3. Prochaines échéances

Forum

Prévu le **vendredi 24 septembre 2021**, en même temps que la fête de l'équinoxe

Isabelle BUALÉ se charge de contacter les responsables d'activité.

Renaud ROMAGNAN a acheté des jeux extérieurs (molki, pétanque, badminton, tir à l'arc avec flèches ventouse) qui pourront être mis à disposition sur le stand du CLAS.

Le CESOP sera représenté au Forum par Catherine MUSET.

Protocole de reprise

A remettre à jour par tous, pour soumission à la présidence de l'Observatoire d'ici fin septembre.

Xavier va coordonner la mise à jour du protocole



Réunion des responsables d'activités du CLAS de Meudon

Jeudi 9 septembre 2021



Ordre du jour

- Informations
- Point sur la situation sanitaire
- Prochaines échéances
- Divers



Informations (1/2)

Renouvellement du Bureau du CLAS Meudon (juin 2021)

- Xavier Bonnin : *Président*
- Cyrille Blanchard : *Président-adjoint*
- Renaud Romagnan : *Trésorier*
- Yamina Saghi : *Trésorière-adjointe*
- Agnès Faves : *Secrétaire*
- Sylvain Cnudde : *Secrétaire-adjoint*
- Isabelle Bualé : *Organisation des événements, suivi des locaux*

Composition : <https://clas.obspm.fr/presentation/Le-bureau-du-CLAS>

Pour contacter le bureau du CLAS : bureau.clas.meudon@obspm.fr



Informations (2/2)

Principales sources d'informations

- Site web : <https://clas-meudon.obspm.fr>
- Guide des responsables d'activités :
https://clas.obspm.fr/IMG/pdf/guide_responsables_activite_s_clas_meudon_2020_draft_20201216.pdf
- Listes de diffusion
 - Bureau: bureau.clas.meudon@sympa.obspm.fr
 - Responsables d'activité : activites-clas-meudon@sympa.obspm.fr
 - Listes de diffusion des activités (voir <https://sympa.obspm.fr/www/lists>)
- Règlement intérieur : https://clas.obspm.fr/IMG/pdf/2020-12-03_reglement_interieur_clas.pdf (mise à jour en décembre 2020)
- Informations concernant les mesures sanitaires pour le CLAS (dont protocole de reprise) seront prochainement mis à disposition sur le site Web



Point sur la situation sanitaire (1/4)

Situation actuelle

- Plusieurs activités ont repris ou sont en passe de l'être !
- Présidence de l'Observatoire favorable à une reprise de l'ensemble des activités (sur site) sous conditions:
 - *Conformément aux nouvelles consignes en vigueur, le Pass sanitaire est applicable pour tous dans le cadre des activités du CLAS (voir diapo suivante)*
 - *Les mesures définies dans le protocole de reprise du CLAS Meudon restent également applicables (mise à jour du document en cours)*
- Extérieurs, dont retraités, peuvent participer aux activités sur site s'ils respectent les consignes définies dans ce cadre (procédure d'accès sur site en cours de préparation)
- Les activités ayant lieu en dehors du site sont soumises aux règles mises en place par les fédérations ou, à défaut, par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*

Une activité sur site ne pourra reprendre que si les procédures ont été approuvées par le bureau du CLAS et la Présidence de l'Observatoire !

Les procédures devront être communiquées aux participant.e.s et professeur.e.s (mail, affiche, ...)



Point sur la situation sanitaire (2/4)

Modalités de contrôle des Pass sanitaires

- A l'inscription, par les responsables d'activité pour les Pass sanitaires présentant un schéma vaccinal complet ou certificat médical de guérison de moins de 6 mois
- Avant chaque cours, pour les personnes présentant un test de dépistage PCR négatif de moins de 72h
- Le Président du CLAS réalise le contrôle des responsables d'activités
- Le contrôle des professeurs sera mentionné dans la convention, et la transmission du Pass demandé au moment de la signature de la convention
- La préconisation est l'utilisation de l'application *TousAntiCovid*, mais la consultation de document papier est valable
- Le Président du CLAS fournit à la Présidence de l'Observatoire la liste des personnes habilitées à effectuer ces contrôles. Il transmet également au FSDA* La date, les horaires et le nom des personnes qui feront le contrôle pour inscription au registre



Point sur la situation sanitaire (3/4)

Modalités de contrôle des Pass sanitaires (cas particuliers)

- Club astro
 - Visiteurs extérieurs occasionnels → Pass sanitaire à contrôler au préalable par le responsable d'activité (pas de contrôle, pas d'accès des visiteurs au site)
- Jardinage
 - Visiteurs extérieurs occasionnels → Pass sanitaire à contrôler au préalable par le responsable d'activité (pas de contrôle, pas d'accès des visiteurs au site)
- Fête des enfants
 - Pass sanitaires obligatoires pour les plus de 12 ans
 - Il est recommandé de faire appel à un agent de sécurité par l'intermédiaire du PSIS. Il s'agit d'un agent de sécurité spécifique pour cela, d'une entreprise extérieure. Un coût à prévoir dans l'organisation de l'évènement.



Point sur la situation sanitaire (4/4)

Mesures dérogatoires exceptionnelles:

- Afin de soutenir les activités durant cette période difficile, le bureau propose de réduire cette année le quota de participant.e.s minimum nécessaire pour obtenir un co-financement du CLAS: 6 au lieu de 8 personnes habituellement
- Cette mesure exceptionnelle ne remet pas en cause les autres règles établies dans le RI (dont 50% de financement)
- Attention : les mesures de sécurité « travailleur isolé » restent applicables !



Prochaines échéances

Septembre

- Forum du CLAS (et Fête de l'équinoxe) – *23 sept. 2021*



Divers

Jardinage :

- Accès en dehors des heures de travail (soir et week-end)
- Accès des extérieurs (retraités, famille) → Liste à fournir au bureau du CLAS

Billetterie:

- Groupe de travail au niveau CESOP pour coordonner/harmoniser entre les CLAS